



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2018

Publié le 17/05/2018

L'an deux mille dix-huit et le mardi quinze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRYLINSKI, Anne CAMPS, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Gérard JEAN à Gérard CHAPEL, Denis MARCOUX à Luc VEYRAT, Dominique CARRE à Jocelyne LECLERE

Absent excusé : Alain GENES

Absents : Corinne D'ALETTO, Amélie BRANTE, Tamara KUZMIC

Secrétaire de séance : Luc VEYRAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

1. Modification tarifs municipaux

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs de location du matériel municipal comme suit :

Chaises : 0,5 euros l'unité.

Tables : 3 euros l'unité.

Comptoirs : 15 euros l'unité.

Scène (uniquement pour les associations extérieures) : 50 euros l'unité.

Il est précisé que pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2018 les quartiers organisant leurs fêtes annuelles bénéficieront d'une gratuité du matériel. Toutefois la livraison ne sera pas assurée et le matériel sera à récupérer aux ateliers municipaux.

UNANIMITE

2. CDG – convention d’adhésion à la médiation

Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,
Vu l'arrêté interministériel du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale, et notamment en ce qu'il désigne le Gard comme circonscription départementale pour ladite expérimentation,
Vu la charte du médiateur en centre de gestion adoptée par le conseil d'administration du centre de gestion du Gard au terme d'une délibération en date du 2 mars 2018,
le centre de gestion s'est vu confier par l'Etat, à sa demande, l'expérimentation dans le département du Gard de la médiation préalable obligatoire pour six catégories de litiges pouvant opposer un fonctionnaire territorial à son employeur, que le recours à cette procédure devrait désengorger les juridictions administratives, éviter la cristallisation des conflits et alléger les coûts pour les parties,

Le Conseil Municipal, s'engage à soumettre ses litiges relevant du décret du 16 février 2018 susvisé à la procédure de médiation préalable obligatoire organisée par le centre de gestion ; prévoit les crédits nécessaires afin de rémunérer, en cas de litige relevant du cadre réglementaire de la médiation préalable obligatoire, la mission au tarif de 150 euros pour chaque prestation prévu à l'article 5.

UNANIMITE

3. CDG – convention service médecine préventive

Le Centre de Gestion du Gard a mis en place depuis le 1^{er} janvier 1994 un service de médecine préventive.

Le 2/3/18, les membres du conseil d'administration du Centre de gestion ont voté une augmentation tarifaire de 5 € pour le paiement des visites médicales, soit 55 € la visite.

Les membres du conseil municipal approuvent la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive qui prend effet du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019 ; et décident de prévoir les crédits nécessaires afin de s'acquitter de la cotisation ou dans le cas où l'ensemble des visites ne pourraient être effectuées de la tarification suivante : 55 euros la visite réalisée à compter du 1^{er} juillet 2018.

UNANIMITE

4. Recrutement 2018 agents saisonniers

Considérant qu'en prévision de la *période estivale*, il est nécessaire de renforcer les services culturels et techniques du 1^{er} mai au 31 octobre 2018 ;

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels :

- un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent des services techniques ;
- un emploi à temps non complet à raison de 15,50 heures hebdomadaires dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil (musée),
- un emploi à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil (Tour de l'horloge).

UNANIMITE

5. Avis sur enquête publique : autorisation renouvellement et extension Carrière de Vallabrix

La commune n'est pas opposée au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière.

Toutefois des réserves quant à l'extension sont émises notamment en raison des points suivants qui constituent des problèmes déjà soulignés par le passé :

- Nuisance des poids lourds qui empruntent la RD 5.
- Manque de réhabilitation de la carrière.
- Impacts environnementaux.
- Ensablement du cours d'eau situé à proximité.

Le conseil émet un avis défavorable quant à la demande d'extension de la carrière de Vallabrix présentée par la société Fulchiron.

UNANIMITE

6. Participation et cotisation à la Commission Régionale Occitanie du Cheval Territorial

Le Maire propose au conseil d'adhérer à la commission régionale Occitanie du cheval territorial et de régler la cotisation à hauteur de 0.05 € par habitant.

Les communes adhérentes pourront utiliser du matériel de traction animale pour celles désirant développer des activités avec le Cheval Territorial.

D'autre part, cette action a pour objectif d'intégrer le cheval dans la politique de développement durable des communes, ce dernier pouvant être une porte d'entrée pour mettre en place une politique de développement durable.

18 POUR – 1 ABSTENTION (Hervé BRAHIC)

DECISIONS DE MAIRE

D2018-02 du 6 avril 2018 –

M. le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition d'un véhicule PIAGGO de type « porter benne » pour les services techniques pour un montant de 16 000 euros HT.

D2018-03 du 27 avril 2018 –

M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un contrat de prêt avec La Banque Postale d'un montant de 250 000 € sur une durée de 15 ans afin de financer les investissements du Budget principal.

D2018-04 du 27 avril 2018 –

M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un contrat de prêt avec La Banque Postale d'un montant de 250 000 € sur une durée de 15 ans afin de financer les investissements du Budget annexe de l'Assainissement.

La séance est levée à 20 heures

Le Maire,
Yvon BONZI

